



**COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : Mme DEFRASNE Nathalie

Membres présents : tous les membres étaient présents, sauf :

- Mme VERDOT Estelle, excusée ; qui a donné procuration à Mme POUPENEY Frédérique
- M. BELOT Michel, excusé ; qui a donné procuration à M. GUEY Jean-Pierre
- M. MARTIN Alexis, excusé ; qui a donné procuration à M. HIRTZEL Martial

- Arrivée de Mme PERROT-MINOT Joséphine à 20h45, retardée pour raisons professionnelles.
- Arrivée de Mme SIMONIN Virginie à 21h05, retardée pour raisons professionnelles.
- Arrivée de Mme POMMEY Oriane à 21h10, retardée pour raisons professionnelles.

La séance est ouverte à 20H30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2021
- Appel d'offres maîtrise d'œuvre pour le projet de la réfection de la place de la mairie (*délibération n°1*)
- Plan de reboisement et demande de subvention ONF (*délibération n°2*)
- Représentation de la commune à la commission transition énergétique de la CCPHD (*délibération n°3*)
- Changement de locataire au 2 rue de l'école
- Demande de subvention au Département pour la signalisation routière (*délibération n°4*)
- Facturation vente de bois Olivier LAMBERT (*délibération n°5*)
- Décision concernant la licence IV du restaurant de Bouclans (*délibération n°6*)
- Sollicitation des conseils d'un avocat sur litige en cours (*délibération n°7*)
- Décisions modificatives d'ajustement de fin d'exercice (*délibération n°8 et 9*)
 - Sur budget général
 - Sur budget lotissement
- Informations diverses.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 novembre a été adressé aux conseillers municipaux.

Celui-ci n'appelle aucune observation.

Le compte-rendu est soumis au vote : 1 abstention, aucune voix contre, 15 voix pour.
Il est donc adopté.

2/ APPEL D'OFFRES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE REFECTION DE LA PLACE EDOUARD CLERC

Arrivée de Joséphine Perrot-Minot

Le programme de l'équipe municipale élue prévoyait la réfection de la place Edouard Clerc et de la fontaine, éléments patrimoniaux remarquables de Bouclans, et situés dans le périmètre du vieux village et devant la mairie, classée monument historique.

Le plan d'accélération de l'investissement portant encore ses effets en 2022, il est proposé d'ouvrir le sujet, de façon à pouvoir le mener à terme durant le mandat si, après étude, le conseil municipal valide le projet.

Le CAUE du Doubs a accompagné la commune dans la préparation des éléments du marché. Le CAUE estime le coût du projet à 300 000 €.

La première étape définie par le cahier des clauses administratives particulières est un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de réalisation de la requalification du centre bourg, à réaliser au centre de la commune de Bouclans.

Le maître d'ouvrage (la commune) se réserve le droit, en cours de marché, de ne pas donner suite à tout ou partie de la mission.

Le maître d'ouvrage définit les objectifs de l'opération ainsi que les contraintes et exigences de qualité architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage.

Les opérations objets du marché consistent à des prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la requalification du centre bourg.

Les missions confiées au titulaire du marché comprennent les éléments de mission de maîtrise d'œuvre :

- ✓ Etude préalable
- ✓ Etude d'avant-projet
- ✓ Etude de projet
- ✓ Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du (ou des) marché(s) de travaux
- ✓ Etude d'exécution pour la réalisation
- ✓ Direction de l'exécution des contrats de travaux
- ✓ Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.
- ✓ Ainsi que les éléments des missions complémentaires d'assistance : ordonnance, pilotage et coordination entre les entreprises durant la réalisation du projet ; réduction des pièces pour consultation en vue de la réalisation des travaux ; ainsi que pour la consultation pour la mission SPS.

Les documents relatifs au marché ont été préalablement transmis aux conseillers municipaux.

Le passage des vaches et des véhicules agricoles inquiète certains conseillers et doit vraiment être pris en compte dans la réfection de cette place.
Ce projet pourrait recevoir entre 50 et 80 % de subventions.

La présence de la mairie, bâtiment classé, et du château, impose de faire appel à un architecte paysagiste.

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance des documents transmis, le conseil municipal valide le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de réalisation de la requalification du centre bourg, à réaliser au centre de la commune de Bouclans.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour initier le marché et instruire les dossiers de subvention auxquelles le marché peut prétendre :

Mode de passation et forme du marché : marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

Date limite de remise des offres : 21 janvier 2022

Ouverture des plis par la commission des passations de marchés le 22 janvier 2022.

Le vote a recueilli 1 voix contre et 16 voix pour. *[délibération n°1]*

3/ PLAN DE REBOISEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION ONF

Présentation du plan de relance de l'ONF pour la forêt de Bouclans

Sur une durée de 20 ans (jusqu'en 2038) la forêt sera divisée en cinq groupes :

- ✓ Régénération > 88,60 ha
- ✓ Jeunesse > 87,13 ha
- ✓ Deux groupes d'amélioration > 276,81 ha
- ✓ Emprise > 3,36 ha

825 m de pistes forestières seront remises aux normes pour améliorer la desserte.

Une première tranche de travaux est estimée à 7822,50 € HT.

Le projet global de reboisement des bois scolytés porte sur 6,87 ha.

Les prestations de travaux sylvicoles concernent les parcelles cadastrales B183, B247, B249, B771, C3, C17, C18, C45, 587A302, 587A303, et 587A304.

Celles-ci bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 10 juillet 2020 en vigueur.

Le montant total HT du projet s'élève à 29 524,04 € (estimation).

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 23 619,23 €.

Autofinancement : 5 904,81 €

L'arrêté préfectoral d'aménagement de la forêt de Bouclans n° 25 2020 07 10 001, le détail des coupes sanitaires, le plan de relance élaboré par l'ONF et le projet de délibération ont été présentés à la commission "Eau Nature Forêt" et transmis aux conseillers.

Arrivée de Virginie Simonin puis d'Orianne Pommey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous réserve de l'octroi des subventions demandées :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du plan de relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :
 - Reboisement sur 6.87 ha de peuplements d'épicéas scolytés
 - Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux
 - Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales B183, B247, B249, B771, C3, C17, C18, C45, 587A302, 587A303, et 587A304,

Montant total HT estimé du projet : 29 524,04 €

Montant de la subvention sollicitée : 23 619,23 €

Autofinancement : 5 904,81 €

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention ; sous réserve du budget de la commune ;
- S'engage à inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans le respect de l'instruction technique en vigueur ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ce plan est adopté à l'unanimité. *[délibération n°2]*

4/ REPRESENTATION DE LA COMMUNE A LA COMMISSION « TRANSITION ENERGETIQUE » DE LA CCPHD

Compte tenu de ses engagements et autres mandats, Mme Mélanie GRUET ne peut, faute de disponibilité, poursuivre la représentation de la commune à la commission "Transition Energétique" de la CCPHD.

Il conviendrait donc qu'un conseiller puisse assurer la relève.

Cette commission a fait de l'élaboration du plan "Climat Energie" sa priorité pour 2021 et 2022, suite à la Loi "Transition Ecologique et Croissance Verte" votée en 2015, qui désigne l'échelon intercommunal en tant que «coordinateur de la transition énergétique».

L'ensemble des énergies renouvelables est appréhendé, mais aussi des volets comme les liaisons douces qui contribuent aux solutions nécessaires.

Il est proposé que Mmes Defrasne Nathalie et Pommey Orianne ainsi que Virginie Duede soient désignées par le conseil municipal pour assurer la représentation de la commune en lieu et place de Mme GRUET.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal valide la candidature de Mme DEFASNE en lieu et place de Mme GRUET à la commission "Transition énergétique" de la CCPHD par dix-neuf voix pour.

Mmes POMMEY Orianne et DUEDE FERNANDEZ Virginie sont nommées suppléantes. *[délibération n°3]*

5/ CHANGEMENT DE LOCATAIRE AU 2 RUE DE L'ECOLE

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation portant sur la conclusion ou la révision du louage de toutes choses n'excédant pas douze ans, il a validé le changement de locataire pour le logement situé 2 rue de l'Ecole :

- Mme TREMOULET a quitté le logement le 2 novembre 2021.
Sa caution de 550 € lui a été remboursée.

- Mme FAFULOVIC est entrée dans le logement le 2 novembre 2021.
Une caution de 551,10 € lui a été demandée.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'ACHAT DE SIGNALISATION ROUTIERE

Dans le cadre des investissements prévus au budget 2021 figure la pose de signalisation routière afin d'améliorer la sécurité et l'information des usagers.

Le devis correspondant à cet investissement, transmis par la société "Signaux Girod", s'établit à 6 044.65 € HT.

Il a été remis pour information aux conseillers.

Ces travaux sont susceptibles d'ouvrir droit à une aide financière du Département.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme MANZONI et en avoir débattu, par dix-neuf voix pour :

- s'engage à acheter la signalisation routière mentionnée au devis, pour un montant de 6 044.65 € HT.

- se prononce sur le plan de financement suivant :

- subvention du Département (25 %) : 1 511.16 €

- autofinancement : 4 533.49 €

- autorise le maire à formuler la demande de subvention auprès du Département et à procéder à toute formalité visant à réaliser cette opération. *[délibération n°4]*

7/ FACTURATION VENTE DE BOIS OLIVIER LAMBERT

Une pile de bois laissée sur la parcelle 33 a été mise en vente de gré à gré au plus offrant, sous pli fermé.

La commission "Eau nature forêt" a procédé à l'ouverture des offres.

Le plus offrant est monsieur LAMBERT Olivier, pour la somme de 75 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. ISABEY, valide par dix-neuf voix pour la vente du bois à M. LAMBERT pour la somme de 75 euros. *[délibération n°5]*

8/ DECISION CONCERNANT LA LICENCE IV DU RESTAURANT DE BOUCLANS

Le dernier café restaurant du village va cesser son activité le 31 décembre 2021 car son bail n'est pas renouvelé.

Le propriétaire souhaite vendre sa licence IV à un restaurateur de Besançon, pour la somme de 10 000 €.

L'acquisition d'une licence IV par une commune pour préserver le pôle d'animation locale que constitue un café est possible (art L. 2251-3 du CGCT), sous réserve de respecter des contraintes strictes :

- Un exploitant doit être désigné et remplir l'obligation de formation donnant lieu à la délivrance du permis d'exploitation ;
- La gestion de la licence doit être confiée à une personne morale de droit public ou privé, généralement sous forme directe (régie) ou dans le cadre d'une délégation de service public.

La commune propriétaire d'une licence IV peut la mettre à disposition d'un tiers par le biais d'un contrat de location. Ce tiers peut notamment être une association régulièrement constituée, déclarée en préfecture, représentée par son représentant

légal en exercice qui doit, par conséquent, pouvoir assurer toutes les obligations liées à la vente de boissons alcoolisées.

Depuis 2019, le conseil municipal avait envisagé la possibilité d'acquérir cette licence, mais le propriétaire n'a jamais donné suite.

En cas de dernière licence de la commune, c'est le cas, celle-ci ne peut pas être cédée à un exploitant pour une autre commune sans l'accord du maire.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

- S'oppose à la vente de la licence pour une exploitation autre que sur le territoire de la commune.
- Se prononce défavorablement à l'acquisition de la licence IV du restaurant

Les deux propositions ci-dessus ont obtenu l'unanimité des voix (dix-neuf voix pour) et sont validées. *[délibération n°6]*

9/ SOLLICITATION DES CONSEILS D'UN AVOCAT SUR UN LITIGE EN COURS

Depuis octobre 2020, la société MC Conseil a remplacé un photocopieur défectueux par une machine de moindre performance tout en continuant à facturer le prix du matériel prévu initialement au contrat.

Depuis octobre 2021, ledit matériel est défectueux et ne permet plus les impressions en couleur, mais la société MC Conseil n'intervient pas pour la réparer (matériel trop vieux, encouragement à renouveler les contrats).

Malgré de multiples courriers pour demander l'ajustement de nos factures et la réparation de la copieuse défectueuse, nous n'obtenons pas gain de cause.

Actuellement, trois factures trimestrielles sont mises en suspens dans l'attente d'obtenir de la part de cette société le respect du contrat signé (environ 6 600 €).

Face à cette impossibilité d'obtenir satisfaction, et compte tenu des différents litiges qui nous opposent à ce fournisseur, il est proposé de prendre conseil auprès d'un avocat sur la meilleure attitude pour défendre les intérêts de la commune.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal donne son accord pour que la commune s'appuie sur les conseils d'un avocat.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour rechercher et solliciter un avocat et engager les démarches visant à rechercher la meilleure solution pour défendre les intérêts de la commune.

Le vote a recueilli l'unanimité des voix pour. *[délibération n°7]*

10/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE SUR BUDGET COMMUNAL

La résiliation par anticipation des contrats avec MC Conseil conduit à acquitter les sommes restant dues suivantes :

- ✓ Indemnités de résiliation contrat de maintenance MC Conseil : 22 401,07 €
 - ✓ Indemnités de résiliation contrat de location LOCAM : 26 449,43 €
 - ✓ Indemnités de résiliation contrat de location BNP : 20 790,00 €
- TOTAL : 69 640,50 €

- 1) Il est possible d'intégrer aux futurs contrats ce restant dû, afin de lisser la charge sur les cinq années à venir (hypothèse présentée lors du dernier conseil municipal).
- 2) Toutefois, la perspective d'une stagnation, voire d'une diminution de dotations de fonctionnement des communes dans les prochaines années plaide pour le solde de tout ou partie de ce restant dû dès cette année, afin d'alléger les charges de fonctionnement de façon significative dès 2022 et pour les années suivantes :
 - Coût actuel des contrats MC Conseil : 32 500,57 € / an
 - Si intégration des indemnités dues au futur contrat : 19 541,15 € / an
 - Si remboursement intégral des indemnités en 2021 : 6 852,56 € / an

Dans cette hypothèse, il est proposé la décision budgétaire modificative suivante :

- Compte 6135 – Locations mobilières : + 22 401,07 €
- Compte 6156 – Maintenance : + 47 239,43 €

Ces sommes sont prises sur le sur-excédent des années antérieures.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal valide le principe d'un remboursement en une fois des indemnités de résiliation dues.

Le conseil municipal valide la décision modificative telle que présentée :

Compte 6135 – Locations mobilières : + 22 401,07 €

Compte 6156 – Maintenance : + 47 239,43 €

Le vote a recueilli 18 voix pour et 1 abstention. [délibération n°8]

11/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE SUR BUDGET LOTISSEMENT

Tant que le lotissement n'est pas achevé, le budget Lotissement fait état de mouvement de stock visant à traduire les opérations réalisées dans l'exercice.

Ces mouvements sont donc régularisés en fin d'exercice avant l'arrêté des comptes.

Pour l'exercice 2021, il y a lieu de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 : Achat d'études (terrains)	135 040,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	135 040,00 €	
D023 : virement à la section d'investissement		135 040,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		135 040,00 €
D 3355 : Travaux		135 040,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre sections		135 040,00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement		135 040,00 €
TOTAM R 021 : Virement de la section de fonctionnement		135 040,00 €
R 7133 Variation d'encours de la production de biens		135 040,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre sections		135 040,00 €
R 7015 : Vente de terrains aménagés	135 040,00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	135 040,00 €	

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide la décision modificative concernant le budget Lotissement telle que proposée.

Le vote recueille l'unanimité des voix pour. [délibération n°9]

La décision modificative du budget bois n'a pas lieu d'être car la facture attendue de l'ONF est parvenue trop tard, elle sera donc reportée sur le budget 2022.

12/ INFORMATIONS DIVERSES

- Retour sur le CCAS

Le CCAS s'est réuni le 24 novembre. L'ordre du jour a porté principalement sur les animations de fin d'année et le Bouclethon. Aucune demande de secours n'a été enregistrée. Une demande d'aide est arrivée après la date de la réunion, une réunion est à prévoir.

- Repas des aînés et vœux de la municipalité

Le contexte sanitaire a contraint d'annuler le repas des aînés. Comme l'an passé, un bon d'achat sera offert aux inscrits ainsi qu'à ceux qui ont opté pour ce présent.

Pour les mêmes raisons, les vœux de la municipalité sont annulés.

- Bilan du Bouclethon 2021

Malgré des conditions sanitaires ayant conduit à annuler toutes les animations se déroulant en intérieur et à prévoir que les repas soient à emporter, le bilan de l'édition 2021 est très satisfaisant, puisque la collecte nette à remettre à l'AFM est de 3 651,84 €, dépassant de quelques euros l'année 2019 (3 645 €). L'ensemble des bénévoles et donateurs doivent être chaleureusement remerciés. Un courrier leur sera adressé et dès que les conditions le permettront, des remerciements seront organisés.

Bilan du Bouclethon :

Recettes	Dépenses	Résultat net
<i>Animations</i>		
Petit déjeuner	94,00 € boulangerie (Pains)	0,00 €
Repas midi enfant	50,00 € Les éleveurs de la chevillotte	30,33 €
Repas midi adulte	810,00 € Maxi marché	810,00 €
Repas soir enfant	65,00 € Maxi marché	65,00 €
Repas soir adulte	1 260,00 € Eurli du Poitou	1 260,00 €
Vin chaud	176,00 € Maxi marché	176,00 €
Soupe	84,00 € Maxi marché	259,00 €
Crêpes	73,00 €	0,00 €
Marche	216,50 €	0,00 €
Rennes	90,00 €	0,00 €
Déco bois	51,50 €	0,00 €
Dons	352,89 €	0,00 €
Buvette	281,78 € Dufait	79,50 €
Panier garni	136,00 € Maxi marché (boissons)	0,00 €
Sous Total	3 740,67 €	368,83 €
Dons page internet	280,00 €	
TOTAL	4 020,67 €	3 651,84 €

- Projet éolien Nancray

Le maire de Nancray a informé les communes voisines d'une évolution du projet initial, avec le projet d'implantation de trois éoliennes et l'étude d'un nouveau site. La carte situant les deux lieux d'étude a été adressée aux conseillers avec les documents préparatoires.

- **Dates des conseils municipaux 2022**

Les dates prévisionnelles des séances du conseil municipal en 2022 sont les suivantes :

14 janvier	8 juillet
11 février	9 septembre
11 mars	14 octobre
8 avril	18 novembre
6 mai	16 décembre
10 juin	

- **Lotissement « Les Hauts d'Ambre »**

Douze lots sont réservés (avec une incertitude pour l'un d'eux).

Un compromis de vente a été signé, ainsi que le permis de construire.

Trois rendez-vous sont en attente pour des signatures de compromis pour quatre lots.

- **Projet périscolaire**

Monsieur Philippe TAILLER (Archi+Tech) est l'architecte en charge du pilotage du chantier.

Les notifications de marché ont été transmises aux entreprises.

Le premier rendez-vous sur place a eu lieu lundi 13 décembre pour la sécurisation du chantier.

Le planning de travaux a été arrêté :

- Démarrage des travaux le 7 janvier 2022
- Fin des travaux prévue mi-octobre 2022

Des réunions de chantier hebdomadaires auront lieu les mercredis.

Y seront conviés Martial HIRTZEL, Fleur MANZONI, Jean-Marie ISABEY, Gino MICHEL, Jean-Pierre GUEY et Alexis MARTIN.

Les barrières sécurisant la cour d'école seront posées durant les vacances de Noël.

- **Equipe « Fleurissement du Village »**

Il serait intéressant qu'un groupe réfléchisse à un programme de fleurissement du village qui prenne en compte des plantations vivaces, et identifie des zones où la tonte pourrait être remplacée progressivement par une couverture végétale sans entretien. Prendre contact avec Gino MICHEL.

- **Présentation du projet de fromagerie**

L'exposé des motivations du projet tel qu'adressé à la Direction des Territoires a été transmis aux conseillers municipaux.

Une réunion s'est tenue à la Direction des Territoires en présence de tous les services concernés du Département, de la communauté de communes et des représentants de la profession.

Les aspects droit des sols et assainissement ont été abordés.

Des solutions semblent identifiées pour répondre aux besoins et aux exigences dans les deux domaines. Les études se poursuivent pour l'avancement du projet.

- **CCPHD - PLU I**

Suite aux permanences tenues en mairie, la commune a dû argumenter pour faire évoluer le zonage sur les points suivants :

- Demande d’appréhender la rue de l’Etang jusqu’à son extrémité. La zone patrimoniale est donc à poursuivre en continuité. Cela implique les parcelles A19, A20, A104, A103, A108, A107 et A106. La démarche à réaliser est la même de l’autre côté de la rue avec la parcelle A11. Il s’agit ici de boucler un triangle depuis la pointe de la rue sur la parcelle A22.
- Sur le lieu-dit La Corvée, à l’entrée de la nouvelle OAP sectorielle, demande de mettre en zone Ucdi la parcelle AD31 et le bout de la 32. Un alignement entre la maison existante et le parking à venir serait idéal.
- Sur la parcelle AD 63, il existe un bâtiment non exploité en zone agricole, qui jouxte la zone urbanisée. Demande pour le passer en zone Ucdi, afin qu’il ne reste pas en friche dans l’avenir. La zone Ujv à l’arrière resterait inchangée.
- Permettre le changement de destination du hangar pour activité artisanale en zone ZD 81 à Bouclans - Les Parts Damoisey, dans le cadre d’un examen spécifique, après consultation des organismes concernés (Chambre d’agriculture, ...) s’il n’y a pas de possibilité d’appliquer un zonage prévu dans le PLUi.

- **CCPHD – Evolution de l’organisation des services**

Dans le prolongement de la définition de la stratégie arrêtée par le conseil communautaire, les services seront réorganisés en quatre pôles : pôle technique ; pôle attractivité et développement ; pôle services à la population ; pôle transition énergétique et protection de l’environnement.

A cela s’ajoute un service regroupant les fonctions administratives sous la responsabilité d’un directeur général adjoint à recruter.

Le directeur général des services recentrera ses missions sur la prospective, la mise en œuvre de la stratégie et les relations extérieures.

- **CCPHD – Locaux**

Il y a lieu de rechercher une solution pour permettre la suppression de l’élément préfabriqué et disposer de bureaux supplémentaires. Cela passe vraisemblablement par l’externalisation de l’école de musique et de la ludothèque. Des pistes sont en cours d’étude.

- **Redevance incitative de gestion des déchets**

Plusieurs augmentations sont à prévoir en 2022 : le coût du traitement des déchets, celui de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables et les futurs investissements liés aux projets à venir.

Cette augmentation sera appliquée uniquement sur la part fixe de la redevance, c’est-à-dire sur l’abonnement. D’une part car elle n’a pas été impactée l’an passé. D’autre part car la part fixe englobe la gestion du service au-delà des levées des ordures ménagères résiduelles, qui elles, ont tendance à diminuer.

Ainsi l'augmentation serait de l'ordre de 10,4 % soit :

Part fixe abonnement particuliers/associations :

en 2021 : 156,31 € en 2022 : 172,57 €, soit + 16,26 €

Part fixe abonnement professionnels/collectifs :

en 2021 : 169,84 € en 2022 : 187,50 €, soit + 17,66 €

Il a été voté aussi d'appliquer ce même taux de 10,40 % par équité sur la tarification des professionnels accédant en déchèterie.

- **Conseil municipal des enfants**

L'équipe municipale a souhaité proposer la mise en place d'un conseil municipal des enfants, à la fois outil pédagogique et de citoyenneté.

Nous avons contacté en juin dernier le directeur de l'école, M. Rossignol, ainsi que M. André et nous avons été heureux de constater que nos souhaits recevaient un écho très favorable.

L'équipe enseignante a organisé dès le mois de septembre des élections dans les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 et les enfants suivants ont été élus :

Classes	Titulaires	Suppléants
CE1	Malo DEFASNE	Maëlys BOURASSIN
CE2	Maël VERA	Laurine CUILLERY
CM1	Capucine KLEINCLAUS	Tom MAGNIN-FEYSOT
CM2	Lilou GIMBERT	Célian DEFASNE

Le conseil municipal les accueillera dès que les conditions sanitaires le permettront pour que chacun puisse se présenter (adultes et enfants).

Le petit film tourné durant les élections de ces enfants au sein de l'école a été présenté au conseil municipal.

Nous remercions sincèrement toute l'équipe enseignante et félicitations aux jeunes élus !

- **Comité participatif cadre de vie/animation**

Ce comité s'est réuni le 8 décembre 2021.

Les réflexions ont porté sur l'objectif de recréer du lien dans les quartiers, il est notamment proposé des achats de mobilier urbain, bancs et table de pique-nique, pour l'aire de jeux, le chemin du Gour...

Le nettoyage de la fontaine de Fontenottes semble nécessaire, cette mission pourrait être proposée aux ados des Francas.

Le comité propose également de réfléchir à la décoration de fin d'année du village dès septembre 2022.

Le maire souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année à tous les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.